

Annonces classées

87

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers seront consultables à la mairie de Limoges (1 square Jacques-Chirac) afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui sont les suivants :

- le lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00.
- les dossiers d'enquêtes, à l'exception des états parcelaires, sont également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, et au bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique à la préfecture, accueil rue Daniel Lamazaire à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le matin de 9h à 12h30 et l'après-midi de 14h30 à 17h00).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR - OBSERVATIONS DU PUBLIC

RUC

Monsieur Jean-Louis SAGE, colonial le gendarmier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges, recevra les observations du public lors de ses permanences à la mairie de Limoges aux jours et heures fixés ci-après :

- le lundi 7 octobre de 8h30 à 11h30
- le mardi 29 octobre de 9h00 à 12h00
- le mercredi 2 novembre de 13h30 à 17h00
- le jeudi 8 novembre de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée des enquêtes, le public pourra également consulter ses observations :

- sur le registre d'enquêtes conjointes à la mairie de Limoges ;
- par voie postale à la mairie de Limoges, à l'attention du commissaire enquêteur, 1 square Jacques-Chirac, BP 3120, 87031 Limoges ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publi@ Haute-Vienne.gouv.fr, sous l'objet « constitution d'une réserve foncière rue Armand Dutreix à Limoges », à l'attention du commissaire enquêteur.

INFORMATION

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de l'établissement public Foncier Nouvelle Aquitaine, 107 boulevard du Grand Cerf CS 70432 - 86011 PORTIERS cedex - tél. 05 49 62 66 93 - Mme Lucie TAYARD, chef de projet, lucie.tayard@fnna.fr

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Limoges, à la préfecture de la Haute-Vienne au bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Vienne : www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE

La déclaration d'utilité publique du projet, et la cessibilité des terrains nécessaires à son réalisation relèveront de la compétence de la préfète de la Haute-Vienne.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.

192168

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Installations classées pour la protection de l'environnement

Société SAS Energies Folles
Installation de cinq éoliennes et d'un poste source sur les communes de Folles et Fromental en Haute-Vienne

La société SAS Energies Folles - 3 avenue Gustave Eiffel - Télégport 1 - Business Center de étiage - 4 Cousseauville-du-Poitou (86350) a déposé un dossier le 30 janvier 2020 (locus) de réception du 5 février 2020, complété le 7 février 2022, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'exploitation du parc éolien de « folles » - installation de cinq éoliennes et d'un poste source - sur les communes de Folles et Fromental.

Cette demande est classée sous la rubrique n° 2980 de la nomenclature des ICP (installations classées pour la protection de l'environnement) - régime de l'autorisation :

Rubrique : 2980.1

Libellé simplifié : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs éoliogénérateurs.

1. Comportant ou moins un éoliogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Détail des installations ou activités existantes et projetées :

- Nombre d'éoliogénérateurs : 5
- Hauteur au moyer : entre 125 et 127 m.
- Diamètre rotor maximal : 150 m.
- Hauteur maximale en bout de pale : 200 m.
- Puissance maximale nominale : 5 MW.
- Puissance maximale totale installée : 25 MW.

Régime : Autorisation (6 km).

Sur la demande formulée par le directeur de la société SAS Energies Folles, la préfète de la Haute-Vienne a prescrit par arrêté du 12 septembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 7 octobre 2022 à partir de 9h00 au vendredi 18 novembre 2022 jusqu'à 17h00, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Direction Générale de l'Aviation Civile, de la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat et le certificat de dépôt des données de biodiversité est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classées-ICP-Avis-et-dossier-d-enquetes-publiques-observations-du-public/Projet-eolien-de-Folles-communes-de-folles-et-fromental>

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de :

FOLLES - siège de l'enquête - **lundi au vendredi de 9h à 12h.**

FROMENTAL - lieu d'enquête :

- **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h.**
- **Samedi de 9h à 12h.**

- sur un poste informatique, en mairie de Folles (87) aux jours et heures indiquées ci-dessus et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BP/EP), 1 rue de la préfecture, accueil rue Daniel-Lamazaire à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (le matin de 9h à 12h30 et l'après-midi de 14h30 à 17h00) par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00 ;
- sur la plateforme dédiée aux projets soumis à étude d'impact : www.projets-environnement.gouv.fr.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- par courriel à l'adresse suivante :

pref-enquete-publi@ Haute-Vienne.gouv.fr, sous l'objet « constitution d'une réserve foncière rue Armand Dutreix à Limoges », à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-folles>

Les registres d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête en mairie de Folles (siège de l'enquête) et de Fromental (lieu d'enquête) :

- par correspondance à la mairie de Folles - le Bourg - 87250 Folles - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les amènera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues le premier jour d'enquête avant 9h00 et dernier jour d'enquête après 17h00 ne seront pas prises en compte. Ces observations et propositions sont communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les membres de la commission d'enquête ont été désignés le 30 août 2022 par décision de la vice-présidente du tribunal administratif de Limoges. Elle est composée de : M. Claude GAMBARD, Jélictonnet-Caronel de l'orme de terre, en retraite, M. Jean-Pierre ROBERT, retraité de la SNCF, et M. Bernard COUZOUVILLE, Directeur commercial Adfom à la Poste, en retraite.

Un membre ou moins de la commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Folles :

- **lundi 17 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **vendredi 28 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **mercredi 2 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**

Mairie de Fromental :

- **mercredi 18 octobre 2022 de 13 h 30 à 17 h 00**
- **lundi 24 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **samedi 5 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **lundi 14 novembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 00**

Tout renseignement sur le projet peut être demandé auprès de la société SAS Energies Folles : Mme Lucie SIBOT, chef de projet, lucie.sibot@fnna.fr - tél. : 07.67.07.07.24.

Toute personne peut, o s demande et à ses fins, obtenir auprès de la préfète communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Le présent avis sera affiché, sauf impossibilité matérielle, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par son responsable. Il sera également affiché en mairie de Folles et Fromental et dans les communes concernées par le projet d'infrastructure :

Bersec-sur-Rivière, Bessines-sur-Contempne, Châteauponsac, Laurière, Saint-Amant-Mogrozeau, Saint-Sulpice-Laurière (dans la Haute-Vienne), Arènes, Fursac, La Souterraine, Saint-Maurice-la-Souterraine et Saint-Prest-le-Feuille (dans la Creuse) et publiés sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne (<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classées-ICP-Avis-et-dossier-d-enquetes-publiques-observations-du-public/Projet-eolien-de-Folles-communes-de-folles-et-fromental>).

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront consultables :

- sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne : www.haute-vienne.gouv.fr/Rubrique/Politiques-Publiques ;
- « Environnement, risques naturels et technologiques » ;
- « ICP » ;
- « Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs ».

à la préfecture de la Haute-Vienne - Direction de la légalité - Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique - 1 rue de la Préfecture à Limoges.

- dans les mairies des communes de Folles (siège de l'enquête) et Fromental.

où ils sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

la préfète de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières ainsi que les éventuelles consignes sanitaires en vigueur à la date de l'enquête.

192165

Direction de la Haute-Vienne Environnementales et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture de la Haute-Vienne
Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille, au lieu-dit « Bord ».

Maître d'ouvrage : société NEON

La société NEON, dont le siège social se situe 22 rue Bayard, 75008 Paris représentée par Monsieur Xavier Bordeau, a déposé le 19 décembre 2020 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « bord » sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.

OUVERTURE D'ENQUÊTE ET LIEU D'ENQUÊTE

La préfète de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DU/PEUP n°2022-99 en date du 17 octobre 2022, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, du mardi 8 novembre 2022 à partir de 10h au samedi 10 décembre 2022 jusqu'à 12h, en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille.

CONSULTATION DU DOSSIER, OBSERVATIONS DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

RUC

Le dossier d'enquête est composé d'une étude d'impact sur le projet, d'un résumé non technique, de l'avis de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille et de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine et de la réponse du maître d'ouvrage à celui-ci. Ce dossier sera consultable à la mairie de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (le matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 17h00) par l'intermédiaire du standard de la mairie de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille au 05 55 44 18 00 ;
- sur la plateforme dédiée aux projets soumis à étude d'impact : www.projets-environnement.gouv.fr.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- par courriel à l'adresse suivante :

pref-enquete-publi@ Haute-Vienne.gouv.fr, sous l'objet « constitution d'une réserve foncière rue Armand Dutreix à Limoges », à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-folles>

Les registres d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête en mairie de Folles (siège de l'enquête) et de Fromental (lieu d'enquête) :

- par correspondance à la mairie de Folles - le Bourg - 87250 Folles - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les amènera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues le premier jour d'enquête avant 9h00 et dernier jour d'enquête après 17h00 ne seront pas prises en compte. Ces observations et propositions sont communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les membres de la commission d'enquête ont été désignés le 30 août 2022 par décision de la vice-présidente du tribunal administratif de Limoges. Elle est composée de : M. Claude GAMBARD, Jélictonnet-Caronel de l'orme de terre, en retraite, M. Jean-Pierre ROBERT, retraité de la SNCF, et M. Bernard COUZOUVILLE, Directeur commercial Adfom à la Poste, en retraite.

Un membre ou moins de la commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Folles :

- **lundi 17 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **vendredi 28 octobre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **mercredi 2 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**

Mairie de Fromental :

- **mercredi 18 octobre 2022 de 13 h 30 à 17 h 00**
- **lundi 24 octobre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **samedi 5 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **lundi 14 novembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 00**

Tout renseignement sur le projet peut être demandé auprès de la société SAS Energies Folles : Mme Lucie SIBOT, chef de projet, lucie.sibot@fnna.fr - tél. : 07.67.07.07.24.

Toute personne peut, o s demande et à ses fins, obtenir auprès de la préfète communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Le présent avis sera affiché, sauf impossibilité matérielle, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par son responsable. Il sera également affiché en mairie de Folles et Fromental et dans les communes concernées par le projet d'infrastructure :

Bersec-sur-Rivière, Bessines-sur-Contempne, Châteauponsac, Laurière, Saint-Amant-Mogrozeau, Saint-Sulpice-Laurière (dans la Haute-Vienne), Arènes, Fursac, La Souterraine, Saint-Maurice-la-Souterraine et Saint-Prest-le-Feuille (dans la Creuse) et publiés sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne (<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classées-ICP-Avis-et-dossier-d-enquetes-publiques-observations-du-public/Projet-eolien-de-Folles-communes-de-folles-et-fromental>).

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront consultables :

- sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne : www.haute-vienne.gouv.fr/Rubrique/Politiques-Publiques ;
- « Environnement, risques naturels et technologiques » ;
- « ICP » ;
- « Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs ».

à la préfecture de la Haute-Vienne - Direction de la légalité - Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique - 1 rue de la Préfecture à Limoges.

- dans les mairies des communes de Folles (siège de l'enquête) et Fromental.

où ils sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

la préfète de la Haute-Vienne est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières ainsi que les éventuelles consignes sanitaires en vigueur à la date de l'enquête.

Préfecture de la Haute-Vienne
Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille, au lieu-dit « Bord ».

Maître d'ouvrage : société NEON

La société NEON, dont le siège social se situe 22 rue Bayard, 75008 Paris représentée par Monsieur Xavier Bordeau, a déposé le 19 décembre 2020 une demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « bord » sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.

OUVERTURE D'ENQUÊTE ET LIEU D'ENQUÊTE

La préfète de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DU/PEUP n°2022-99 en date du 17 octobre 2022, l'ouverture d'une enquête publique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, du mardi 8 novembre 2022 à partir de 10h au samedi 10 décembre 2022 jusqu'à 12h, en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille.

La société SPS SP Société de Production Electrique des Sciences du Limousin, a déposé le 10 octobre 2022 un dossier de demande d'enregistrement, concernant l'ajout d'une chaudière biomasse et l'installation de cogénération biomasse existante, implantée au lieu-dit « la Mondurance » sur la commune de MOISSANNE.

Cet étiquetage est classé sous le titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICP) à l'adresse suivante :

- 2910-A1 : Enregistrement

Installation de combustion, qui consomme exclusivement de la biomasse (déchets végétaux forestiers et produits connexes de scierie et des diatées la puissance thermique de la nouvelle chaudière étant de 6,8 MW, soit un total pour l'ensemble de l'installation de 22 MW

-115 2a : Déclaration

Cela a effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Emploi dans des équipements clos en exploitation. La quantité cumulée de fluide susceptible d'être présent dans l'installation étant de 4350 kg

Les prescriptions générales qui s'appliquent à l'installation, sont fixées par l'arrêté ministériel du 03 août 2018 relatif aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement, au titre de la rubrique n° 2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et par l'arrêté ministériel du 04 août 2014 relatif aux installations classées relevant du régime de la déclaration, au titre de la rubrique 1155 de cette même nomenclature.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, ce dossier sera mis à la disposition du public :

à la mairie de MOISSANNE

du lundi 07 novembre 2022 - 09h15 au vendredi 02 décembre 2022 - 17h30 inclus

pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires habituels d'ouverture au public, soit aux jours et heures suivants :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 09h15 à 12h15 de 14h30 à 17h30

Le mercredi : de 09h15 à 12h15

Le dossier est également consultable, pendant cette durée de quatre semaines, sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr/Rubriques/Politiques-publiques ; "Environnement, risques naturels et technologiques", "Installations classées (ICP)", "Consultation du public".

Le public peut formuler ses observations sur le registre à feuilles non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de MOISSANNE. (1 rue de la Mondurance 87400 MOISSANNE), ou les adresser par lettre avant la fin de la consultation du public, soit avant le **vendredi 02 décembre 2022 - 17 h 30** à la préfecture de la Haute-Vienne - Direction de la légalité - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique - 1 rue de la Préfecture - CS 9313 - 87031 LIMOGES Cedex 1, ou par voie électronique, également avant la fin du délai de consultation du public, à l'adresse suivante : pref-enquete-publi@ Haute-Vienne.gouv.fr (objet : consultation du public, ICP enregistrement SAS SPS SP).

La demande d'enregistrement et le présent avis sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr/Rubriques/Politiques-publiques), "Environnement, risques naturels et technologiques", "Installations classées (ICP)", "Consultation du public". Cet avis est également affiché dans la commune de SAVUAT SUR VIGE.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande d'enregistrement est la Préfète de la Haute-Vienne et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit :

- un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 03 août 2018 ;
- une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation environnementale conformément aux dispositions de l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement ;
- un arrêté préfectoral de refus.

134682

VENTES MOBILIERES ET IMMOBILIERES

M^e Bernard TOURNET
 Huissier de Justice
 87380 MAGNAC-BOURG
 Tél 05 55 48 70 00

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le samedi 22 octobre 2022, à 10 h
Le Monceau, 87380 MAGNAC-BOURG

DACIA dokker, 2013, 263.000 kms compteur
 WECO benne basculante, 2001, 209.300 kms compteur - PLAGGIO mp3 500, 2016, 18.000 kms compteur - Groupe électrogène - Compresseur Aspirateur - Shampooineuse.

Visite avant la vente
 Paiement comptant - Frais en sus

Bernard TOURNET

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centrefrance.com

LE POPULAIRE DU CENTRE

8, rue Bernard-Lahère, zone de Pomard - BP 541 - 87001 Limoges Cedex 1
 Tél. 05 55 58 59 60 - Fax 05 55 58 58 79 - CP 699 80 P LIMOGES

Président : **M. Didier MARTINEZ**
 Directeur générale : **Mme Solène BOUJOU**
 Rédacteur en chef : **M. Olivier CHAPPELON**

Principale actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609,796,07 € - RC 856 200 159
 IMPRIMERIE : GCF - 40, rue Morel-Ladeuil - 63000 Clermont-Ferrand
 Tirage D10 2017 : 37,484 exemplaires
 Commission paritaire : n° 0305 / C 86297 - ISSN : 1144-4266

Journal imprimé sur du papier majoritairement issu de forêts gérées durablement. L'endossement des arbres de la forêt.

Centre France

CONTACTS PUBLICITE

1 - **PUBLICITÉ LOCAL**
 Bernard-Lahère zone 1

2) **Publicité commerciale**

3) **Publicité nationale**

4) **Publicité internationale**

HVI